Konkurse Faillites Fallimenti

No 35 Freitag, 20.02.2004 122. Jahrgang

- 1. Débitrice: **Iberica SA**, Z.I. La Guérite, 1541 **Sévaz**
- 2. Déclaration de faillite: 05.05.2003
- 3. Suspension de faillite: 09.01.2004
- 4. Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 01.03.2004
- 5. Avance de frais: CHF 5'000.00

Indication: La procédure de faillite est déclarée close sauf si un créancier, dans le délai susmentionné, ne réclame l'exécution et produit l'avance mentionnée pour la couverture. Sous réserve du recouvrement d'autres provisions.

6. Remarques: l'importation, l'exportation, l'achat, la vente en gros et au détail, la commercialisation de tous produits alimentaires, en particulier de bières, de vins et spiritueux, l'exploitation de magasins, notamment de magasins en Suisse à l'enseigne de "Cash and Carry Iberica". La société peut prendre des participations à des sociétés similaires, faire toutes opérations, mobilières et immobilières

Office cantonal des faillites Fribourg 1701 Fribourg

(02131224)